

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL LE 2/7/25

A C E ELECTRONIC

**Société par actions simplifiée
au capital de 91 200 euros**

**Siège social : Parc d'activité BRIGNAIS 2000, 69530 BRIGNAIS
329 626 642 RCS LYON**

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 30 juin,
A 20 heures,

La Société GENIFINANCE, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 5 000 euros, ayant son siège social 20 rue Cousin Corbier BP 43, 59610 FOURMIES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 538 768 276 RCS VALENCIENNES, Représentée par Monsieur YOANN DESJARDIN, en sa qualité de Gérant,

Associée Unique de la société A C E ELECTRONIC,

Après avoir exposé

- qu'il conviendrait de transférer le siège social du Parc d'activité BRIGNAIS 2000, 69530 BRIGNAIS au 56 Avenue Chanoine Cartellier 1er étage Lot n°222 69230 SAINT GENIS LAVAL pour diverses raisons et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 5 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

la société GENIFINANCE , Associée Unique, décide de transférer le siège social du Parc d'activité BRIGNAIS 2000, 69530 BRIGNAIS au 56 Avenue Chanoine Cartellier 1er étage Lot n°222 69230 SAINT GENIS LAVAL à compter du 1^{er} juillet 2025 et, en conséquence, de modifier l'article 5 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 5 - SIÈGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé : 56 Avenue Chanoine Cartellier 1er étage Lot n°222 69230 SAINT GENIS LAVAL".

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société GENIFINANCE
Monsieur YOANN DESJARDIN

